



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel tenue au lieu habituel des réunions du conseil le lundi 13 novembre 2017 à 20 h 2, à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

Mme Colette Beaulieu
Mme Karine Saint-Jean
Mme Fany Moreau-Harvey
M. Lucien Dionne
Mme Cindy Saint-Jean
M. Lauréat Jean

Est aussi présente Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé;

230-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du 2 octobre 2017 et séance extraordinaire du 6 novembre 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture;

231-2017

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et celui de la séance extraordinaire du 6 novembre 2017.

4. Approbation des dépenses et autorisation de paiements

232-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses d'octobre 2017, tels que détaillés aux listes suggérées ci-après annexées, à savoir :

Total des salaires :	17 423.51 \$
Total des incompressibles :	75 122.67 \$
Total des prélèvements :	16 124.87 \$
Total des comptes à payer :	<u>53 647.35 \$</u>
Grand total :	162 318.40 \$

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5. Équilibrage des postes budgétaires

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière, par ses fonctions, doit s'assurer de l'équilibre des différents postes budgétaires;

CONSIDÉRANT que dans l'année en cours, différentes activités ont modifié la structure du budget initialement approuvé;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation juste de chacun des postes;

233-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le transfert de budget présenté par madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière. La liste sera annexée au présent procès-verbal.

6. Autoriser les coûts supplémentaires au projet de pavage de la Route 287

CONSIDÉRANT la variation dans les distances à paver dans les projets de réfection de la Route 287, du rang de la Montagne et du 5^e Rang Est;

234-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les coûts supplémentaires pour un montant approximatif de 17 000 \$ dans le projet de pavage de la Route 287, le rang de la Montagne et le 5^e rang Est;

D'UTILISER la subvention reçue du Ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme - Axe à double vocation pour acquitter cette somme.

7. Autoriser l'achat d'un souffleur à neige

CONSIDÉRANT que le souffleur à neige est trop petit pour le nouveau tracteur;

235-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'achat, chez Groupe Coopératif Dynaco, d'un souffleur à neige Normand N86-280H au coût avant taxes de 6 950 \$ moins 600 \$ pour l'échange de l'ancien souffleur;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer tous les documents nécessaires à l'achat du souffleur.

8. Autoriser l'achat d'un comptoir et d'un évier en acier inoxydable pour la cantine du parc

CONSIDÉRANT la nécessité de changer le comptoir de la cantine du parc municipal;

236-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un comptoir et d'un évier en acier inoxydable pour la cantine du Parc municipal pour une dépense nette estimée à 1 300 \$.

9. Demandes d'appui financier et autres

- Noël au cœur du Kamouraska
- Escadron 761 – Campagne de souscription annuelle
- L'Arc-en-ciel du cœur – Campagne de financement 2017
- École secondaire Chanoine-Beaudet – Le grand défi Pierre Lavoie
- École secondaire Chanoine-Beaudet – Gala des Mérites 2018
- Centraide – Souper-bénéfice - Campagne de financement 2017
- Gala Ambassadeur – Cocktail, gala et souper

237-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder ce qui suit :

- 80 \$ pour l'achat de deux (2) billets pour le souper du 25 novembre 2017
- 25 \$ à L'Arc-en-ciel du cœur pour leur campagne de financement 2017
- 25 \$ à l'École Chanoine-Beaudet pour « Le Grand défi Pierre Lavoie »
- 50 \$ à l'École Chanoine-Beaudet pour le Gala des Mérites 2018
- 50 \$ à Centraide pour l'achat d'un billet pour un cocktail dînatoire pour leur campagne de financement 2017
- Achat de quatre billets pour le Gala Ambassadeur

10. Nomination du Maire suppléant

CONSIDÉRANT le nouveau conseil en place depuis le 6 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un substitut au maire autant pour siéger à la Municipalité, mais également, aux séances du conseil de la MRC du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que Mme Colette Beaulieu souhaite occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont en accord pour que Mme Colette Beaulieu occupe ces fonctions;

238-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER Mme Colette Beaulieu, maire suppléante pour la municipalité pour un temps indéterminé. Elle est également désignée en cas d'absence du maire à agir comme substitut au conseil des maires de la MRC du Kamouraska. Madame Colette Beaulieu accepte.

11. Modification des signataires au compte bancaire de la municipalité et du Centre récréatif de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une personne substitut pour la signature des chèques et tout document nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité et du Centre récréatif;

Voir PV
du 4 décembre

239-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Mme Colette Beaulieu ou M. Pierre Saillant à signer à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska au nom de la municipalité de Mont-Carmel au folio numéro 40096 et pour le Centre récréatif de Mont-Carmel au folio numéro 40032 et tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité et du Centre récréatif.

Nomination des représentants de la municipalité à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité de Mont-Carmel à la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de chaque municipalité siège au conseil d'administration;

240-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER Mme Karine Saint-Jean en tant que représentante de la municipalité de Mont-Carmel sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest et de nommer comme substitut, M. Lauréat Jean.

12. Renouvellement de diverses adhésions

241-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENOUVELER les adhésions suivantes, montant avant taxes :

- Fédération des municipalités du Québec, 1 134.63 \$
- Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (CRSBP), 5 489.55 \$
- Québec municipal – Service d'information internet, 280 \$

13. Contrat de tonte de pelouse 2018 – dernière année d'option

CONSIDÉRANT que le contrat initial comporte deux (2) années d'option;

242-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'utilisation de la dernière année d'option prévue au contrat d'Entreprise MCO pour la tonte de gazon 2018 au montant prévu au contrat de 7 300.00 \$ avant taxes.

14. Octroi de contrat pour le Pass-10 (coagulant) à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT la résolution 469-2016 qui mandatait l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé pour deux ans de différents produits chimiques notamment pour le traitement des eaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 27 septembre dernier;

243-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER l'octroi de contrat à Kemira pour le Pass-10 (coagulant) pour l'usine de filtration de l'eau potable pour l'année 2018 au coût de 0.601 \$ / kg.liq avant taxes.

15. Octroi de contrat pour refaire le plancher de la caserne de pompier

CONSIDÉRANT la désuétude du plancher de la caserne de pompier;

244-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat pour refaire le plancher de la caserne de pompier à Décoration Armand Saint-Onge au montant de 11 875.00 \$ avant taxes conditionnel à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

16. Renouvellement de contrat – Concession patinoire

245-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENOUELLER le contrat de la concession de la patinoire pour l'année 2017-2018 à Frédéric Plourde aux mêmes conditions que l'an dernier;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer le contrat.

17. Renouvellement de contrat – Concession de la cantine du parc municipal

CONSIDÉRANT la satisfaction du service offert et de la qualité de la nourriture durant la saison estivale 2017;

246-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENOUELLER le contrat de la concession de la cantine du parc municipal pour l'année 2018 avec Mme Isabelle Bérubé;

D'OBLIGER la concessionnaire à faire un appel d'offres auprès des commerces de Mont-Carmel.

18. Planification de travaux dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

247-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

19. Autoriser les coûts des terrains de la rue des Cèdres

CONSIDÉRANT la résolution numéro 219-2017 qui octroyait le contrat de courtage à Proprio Direct;

248-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la liste de coûts des terrains de la rue des Cèdres.

20. Accaparement des terres agricoles

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données, n'ont pas encore été livrées et rendues pour permettre une analyse et un suivi du phénomène d'accaparement des terres;

249-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Mont-Carmel demande au gouvernement du Québec :

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

21. Dossier CPTAQ – Appui à Transport en vrac Saint-Denis

CONSIDÉRANT la teneur de la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles déposée à la Municipalité le 3 novembre 2017 par Transport en vrac St-Denis;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la loi;

250-2017

II EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Mont-Carmel :

- Recommande à la CPTAQ d'autoriser l'exploitation d'une gravière d'une superficie de 6.0987 hectares, incluant le chemin d'accès, sur une partie des lots 5 426 951 et 5 426 961 du cadastre du Québec;
- Indique à la CPTAQ que le projet de Transport en vrac St-Denis est conforme à la réglementation municipale compte tenu des informations fournies par l'inspecteur responsable suivant son analyse de cette demande et de la réglementation municipale applicable.

22. Dépôt de documents

Rapport trimestriel et états financiers au 30 septembre 2017

23. Correspondance

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

24. Autres sujets

25.1 Octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'une chaudière avec une nouvelle installation électrique et d'un ventilateur

CONSIDÉRANT la désuétude de la chaudière;

CONSIDÉRANT le système électrique de 100 ampères insuffisant;

Voir p-v du
4 décembre
251-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une chaudière électrique avec une nouvelle installation électrique pour un coût de 10 977.57\$ et l'achat et l'installation d'un ventilateur pour un montant estimé à 1 000 \$;

D'OCTROYER le contrat à Votre Docteur Électrique Inc.

25.2 Modification à l'octroi de contrat pour la toiture de la caserne

CONSIDÉRANT la résolution numéro 196-2017 qui octroyait le contrat de remplacement de la toiture;

252-2017

II EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la modification pour un coût supplémentaire de 750 \$ avant taxes pour les arrêts de toiture sur le contrat de remplacement de la toiture.

Période de questions

Les questions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 - Montant total à recevoir pour les 5 années.

25. Levée de l'assemblée

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés;

253-2017

II EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 49.

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière